



Les bourses de lycée

publié le 12/06/2020

Demande de bourse de lycée en ligne

Descriptif :

Pour les élèves scolarisés en classe de 3ème dans un collège public

Les bourses de lycée

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Elles se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. **Pour l'année 2020-2021, le montant annuel de la bourse varie entre 441 euros pour le premier échelon et 933 euros pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).**

Simulateur de bourse au lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Les montants et barèmes utilisés sont ceux prévus pour la rentrée 2020. En cas de concubinage, vous devez saisir la somme des revenus des deux concubins.

Vous devez vous munir de votre déclaration automatique des revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative sur les revenus 2019.

Le simulateur de bourse au lycée sera prochainement disponible en ligne.

Barème et montant de bourse pour l'année scolaire 2020-2021

Calendrier et formulaires pour l'année scolaire 2020-2021

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 est ouverte et se termine le jeudi 15 octobre 2020.

Elle se déroulera en deux périodes :

Première période : jusqu'au 7 juillet 2020 (uniquement par une demande papier)

Deuxième période : du 1er septembre au 15 octobre 2020 (demande en ligne ou papier)

Vous trouverez en pièces jointes :

► **Le formulaire-papier de demande de bourse disponible en téléchargement .**

Il peut être rempli et signé de façon numérique ou manuscrite

► La notice

La demande de bourse de lycée sera accessible en ligne uniquement pour la deuxième période (rentrée 2020), le lien vers le téléservice sera communiqué à la rentrée de septembre.

Documents joints

 [barème et montant bourses lycées 2020-21](#) (PDF de 135.1 ko)

 [dossier bourses lycées 2020-21](#) (PDF de 559.3 ko)

